

L'an deux-mille-vingt-trois,
le seize mai,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 4

Absents : 0

Votants : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ Mme JOLIVET,
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL
M. HAURY : Pouvoir donné à Mme GOMEZ
M. DUFAURE DE CITRES : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à Mme GINET
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme JANISSET
Mme VILLEVIEILLE
M. BLANCHARD

n° 20230516_D_085

Commission :
Culture - Patrimoine

**Objet : Médiathèques
et Bibliothèques
communautaires :
Elimination des
documents**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 3^{ème} Vice-Président en charge de la commission Culture-Patrimoine propose au conseil communautaire de définir une politique de régulation des collections des médiathèques et bibliothèques communautaires et de définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections des bibliothèques communautaires :

- élimination des ouvrages en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse)
- élimination des ouvrages dont le contenu est manifestement obsolète (exemple : les revues). Plus de 15 ans par rapport au dépôt légal
- élimination des ouvrages par rapport au nombre d'années écoulées sans prêt

Les ouvrages éliminés seront cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou éliminés dans les déchetteries du territoire.

L'élimination de ces ouvrages sera constatée par un procès-verbal, mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire. Cet état se présentera sous forme de liste.

Les responsables des médiathèques procéderont à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.

Les procès-verbaux d'élimination de documents seront signés par Monsieur le Président.

Un système d'échange d'ouvrages et de documents vers les points lectures sera également mis en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la politique de régulation des collections des médiathèques et bibliothèques communautaires ainsi que les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections des bibliothèques communautaires.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

